

Adresse de la société populaire de Villefranche-sur-Saône (Rhône) qui fait part des célébrations pour la fête du 20 prairial, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villefranche-sur-Saône (Rhône) qui fait part des célébrations pour la fête du 20 prairial, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 139-140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25157_t1_0139_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022



nous les reproduiront avec tous leurs attraits dans nos jeux et dans nos fêtes décadaires, surtout dans celle que nous préparons, avec la République entiere, pour le 2° decadi de ce mois. La proximité de l'esclave ennemi qui menace la liberté, ne fera qu'ajouter une nouvelle energie au serment des Republicains que nous repeterons à grands cris, en nous dévouant tous à la victoire ou à la mort.»

FONTAINE (présid. de la Sté popul.), BOURGEIN (maire), [et 1 signature illisible].

La société populaire de Jonquières, département de Vaucluse, adresse à la Convention nationale la somme de 846 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie. Elle félicite la Convention sur ses travaux et l'invite de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

La société populaire de Beny, département du Calvados, rend graces à la Convention des grandes mesures qu'elle vient de prendre pour assurer à la République sa liberté et des succès aux armées. Etablissez parmi nous, disent les nembres de cette société, la simplicité et les mœurs, et restez à votre poste, législateurs, Jusqu'à ce que vous ayez précipité du haut de la Montagne tous les vices propres aux esclaves. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Bény, flor. II] (3).

« Legislateurs

Graces immortelles vous soient renduës! Vous venez de porter le dernier coup a l'ydre aristocratique, qui tramoit sourdement dans l'oisiveté la ruine totale du beau [], regne de legalité

Ce n'etoit point assez pour vous d'avoir frappé du glaive de la justice les vils et lâches conspirateurs, ils vous falloit encore de grandes mesures pour assurer à la République sa liberté et des succès a nos armées

La Société seroit coupable, si elle gardoit plus longtemps le silence et si elle ne vous félicitoit du dernier triomphe que la liberté vient d'obtenir par la mort des conspirateurs, oui, sans doute, elle le seroit si elle ne s'empressoit de témoigner sa juste reconnoisse (sic) aux representans d'un grand peuple de tant de sagesse de glorieux et penibles traveaux. Elle s'est ecriée dans l'admiration vive la republique la Convention a encore une fois bien merité de la Patrie.

Representans, par votre sage décret, nos villes frontieres et maritimes sont à l'abri de touttes factions, vous eloignez des aîtres quelles ren-

(1) P.V., XL, 115 (minute du p.-v. C 309, pl. 1204, p. 4). Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t).
(2) P.V., XL, 115. Mentionné par Débats, n° 644.
(3) C 309, pl. 1204, p. 5.

fermoient contre les quels le vrai sans-culotte doit être perpetuellement en garde. Nous avons egalé les anciennes republiques en courage. Nous les avons surpassés en politique so-ciale et en lumiere. Etablissez parmi nous la simplicité de leurs mœurs. Restez à votre poste jusqu'a ce que vous ayez precipité du haut de la montagne tous les vices propres aux esclaves et tout ce qui n'est point sous l'egide de la probité. Restez donc au poste que vous deffendez si bien tous les amis de la liberté et de l'egalité vous y invitent fondateurs de la Republique vous en etes les surgarants Comptez sur nos efforts, nous saurons vous soutenir et vous venger. Restez enfin a votre poste, jusqu'à ce que le peuple français soit suprême à toutes les nations. Si les conspirateurs ont des signes de ralliement les patriottes ont aussi les leurs. Et celui qui nous est commun est ce cri qui fait trembler l'aristocratie expirante; vive la republique! vive la montagne!»

LE FÊVRE, PATEY, P. MARIE, COQUOT, ARTUR, LE Courtois, Couture, Mourosty, Le Touget, Loup $(adj^t \ g^{at})$, Mounier [et 5 signatures illisibles].

La société populaire de Villefranche-sur-Saône (1) écrit à la Convention nationale, que la fête du 20 prairial a été célébrée dans cette commune avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et que les citoyens ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir. Ils joignent une copie de la lettre de félicitation qu'ils ont adressée au brave Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villefranche-sur-Saône, 20 prair. II] (3)

«Peres de la Patrie

La fête du 20 prairial dédiée à l'Etre Suprême a été célébrée dans cette commune, avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et vivement pénétrée des bienfaits de l'Eternel; tous les citoyens y ont renouvellés le serment de vivre libre ou mourrir, de déffendre la Republique, la Représentation nationale, au peril de leur vie, et d'etre constamment vertueux.

Représentans du peuple; soyéz assurés qu'ils tiendront leur serment mourir pour la patrie, serait pour eux le sort le plus doux.

Nous vous remettons cy joint, extrait de la lettre de félicitation que nous venons d'adresser au brave Geoffroy!

Legislateurs immortels! nous formons les vœux les plus sinceres pour son retablissement et pour votre conservation.

Vive la Republique, Vive la Montagne Vive le Comité de Salut Public et de sureté générale! S. et F.»

Teillard, B. Boulot (comm^{re}), Boire (trésorier), Morel (secrét.), Prat fils, Brosse, Chabert, NICOLOT, SUCHET [et 12 signatures illisibles]

⁽¹⁾ Rhône.
(2) P.V., XL, 116. Bⁱⁿ, 7 mess.; Débats, n° 644.
(3) C 309, pl. 1204, p. 6.

[Villefranche-sur-Saône, 20 prair. II. Au brave Geffroy].

«En exposant tes jours pour te saisir du monstre Ladmiral, tu as rempli le devoir d'un bon citoyen, tu as fait une action qui t'honore et immortalise ton nom

En sauvant la vie au Représentant du peuple Collot d'Herbois, tu conserve à la Patrie un de ses zelés défenseurs, un ami ardent des patriotes.

Recoit donc pour un acte aussi grand, les témoignages de la plus vive reconnaissance

Nous formons des vœux pour ton rétablis-sement, tous les français bons républicains, comme nous le desirent; fasse le ciel que nos souhaits soient bientôt accomplis et que ton courage soit imité par tous les citoyens.

Vive la République, vive la Montagne, vivent les hommes vertueux. S. et F. »

P.c.c Bressoudurieux (présid.), Metra (secrét.), Morel (secrét.).

10

Les membres du comité révolutionnaire du district de Bergerac, département de la Dordo-gne, donnent avis à la Convention nationale de l'envoi qu'ils font, à la trésorerie nationale, de 2 parties assez considérables d'argenterie découverte par le représentant du peuple Lakanal, dans le jardin et endroits secrets de la maison d'Augear à Tiregrand. Ils joignent aussi l'inventaire qui en a été fait, et leurs félicitations aux immortels travaux de la Convention; ils la prient de compter sur leur zèle infatigable à surveiller et enchaîner les mal-

veillans et à faire triompher la République. Insertion au bulletin et renvoi à la com-

mission des revenus nationaux (1).

11

Le citoyen Jean-Léonard Chivaille, de la commune d'Aubin, département de l'Aveyron, représente à la Convention nationale qu'il a devancé la loi bienfaisante relative aux orphelins, en se chargeant, il y a 13 ans, de 5 enfans orphelins qu'il a nourris, entretenus et élevés depuis cette époque. Il demande que la nation lui donne un avancement dans la partie de la vérification de l'enregistrement et des domaines où il est employé, afin de pouvoir mieux soigner l'éducation de ses élèves.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité des finances (2).

12

Les membres composant la société populaire de Bergerac, département de la Dordogne, pri-

(2) P.V., XL, 116. Bin, 7 mess.; Débats, nº 644.

ent la Convention nationale d'agréer les applaudissemens dont a retenti la voûte du temple consacré à leurs assemblées, lors de la lecture et de l'adoption du rapport du comité de salut public. Ils l'invitent à rester à son poste, et la remercient de leur avoir envoyé l'infatigable Lakanal. Graces à ses soins, disent-ils, aucun citoyen ici n'est oisif, et c'est une infamie de ne rien faire pour la patrie: rien n'échappe à sa vigilance; il vient de découvrir, dans le repaire de d'Augeard, 2 quintaux ou environ d'objets en argent massif.

Mention honorable, insertion au bulletin, et

renvoi au comité de salut public (1).

13

Le citoyen Berchoux, de la commune de Lay (2), employé comme secrétaire à l'étatmajor de l'armée des Alpes, écrit de Valence, département de la Drôme, à la Convention nationale, qu'il fait hommage à la patrie de 200 liv. qu'il a payées pour l'emprunt volontaire, et demande que cette créance soit rayée du livre de la dette publique.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (3).

14

Les citoyens composant la société populaire de Neuville-aux-Bois, département du Loiret, félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, par lequel le Peuple Français reconnaît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame.

«Législateurs, disent-ils, par ce décret vous venez d'asseoir la liberté, l'égalité, la République, sur des bases inébranlables; l'immortalité sera votre récompense: dès-à-présent vous entendez le concert de tout un peuple qui s'unit pour vous féliciter; vous recueillez les larmes de joie et de reconnoissance de l'homme de bien, du bon père de la tendre mère, du fils respectueux, enfin, de tous les bons républicains. Que ne pouvez-vous entendre les accens de ces hommes simples et droits, de ces hommes précieux, de ces cultivateurs, de ces artisans qui vous bénissent, et dont il est impossible de rendre les transports!»

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Neuville-aux-Bois, 2 prair. II] (5).

« Citoyens Représentans

Les plus sages des hommes et les plus grands genies ont reconnu et publié l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.

L'homme porte au dedans de soi un désir inquiet de connoître son origine et de se connoître lui-même. Il jette ses regards autour de lui, il contemple le ciel et la terre et il dit:

⁽¹⁾ P.V., XL, 116. Bin, 7 mess.; Débats, nº 644. Voir même séance, nº 12.

⁽¹⁾ P.V., XL, 117. Mentionné par Débats, nº 644. Voir même séance, nº 10.

Voir meme seance, n° 10.

(2) Laye, H^{tos} Alpes.
(3) P.V., XL, 117. B^{tn}, 7 mess. (suppl^t); J. Fr., n° 638; J. Sablier, n° 1397.
(4) P.V., XL, 117. B^{tn}, 7 mess.
(5) C 309, pl. 1204, p. 7.